

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille seize, le douze avril,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Coincenot Yves, Garitan Marie-Françoise, Guelle Rachel, Guillemain Annie, Hego Philippe, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien, Rolland Michel, Sanchez José, Smagghe Philippe.

Excusés : Bole Alexandre représenté par Guelle Rachel, Drezet Stéphanie représentée par Lalorcey Lucie, Migard Patrick représenté par Rolland Michel.

Absents :

Mr Rolland Michel a été nommé **secrétaire de séance**.

Affectation du résultat 2015

- Résultats antérieurs reportés de fonctionnement : 178 163
- Résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 : 70 039

- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 : 248 203 €
- Excédent de l'investissement : 38 999 €
- Excédent reporté du budget CCAS : 2788 €

Soit un résultat cumulé de 250 992 €

Adopté à l'unanimité.

Approbation du budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : 589 972 €

Section d'Investissement (dépenses et recettes) : 534 601 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget 2016 ainsi présenté

Vote du taux des taxes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter la part communale et de fixer le taux des taxes pour 2016 ainsi :

Taxe d'habitation : 11.93 %

Taxe Foncier bâti : 17.95 %

Taxe Foncier non bâti : 18.53 %

Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2016 :

- ACCA La Diane : 300 €
- Club du Chêne de la Farquette : 200 €
- Comité des fêtes : 300 € (achat de chapiteaux)
- Dekazik : 150 € (achat enceintes)
- Association sportive la Gym : 200 €
- Sapeurs pompiers CPI de Chaux : 300 €

Adopté à l'unanimité.

Questions et informations diverses

Le Maire,
Philippe Smagghe